

VOTE par autorisation spéciale, d'une somme de 14.667.000 Frs à régulariser au Budget supplémentaire en cours.

Saint-Denis, le 19 Juillet 1954

Mesdames,
Messieurs;

Je vous donne lecture de la lettre suivante de Monsieur le Préfet de la Réunion à la date du 12 Avril 1954:

J.L/C.B.

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE
de
LA REUNION

Saint-Denis, le 12 Avril 1954

IIème Division
2ème Bureau

Le Préfet de la Réunion

n° 926 II/2
=====

à Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Denis

OBJET: Services hospitaliers - Budget 1954

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, dûment approuvé l'état de développement des crédits afférents au budget de l'hôpital communal Saint-Jacques, pour 1954.

Etant donné la situation financière et le mode de gestion de cet établissement, j'ai décidé de surseoir à l'examen de la délibération prise par votre Conseil Municipal le 19 Février 1954, concernant le relèvement du taux de l'indemnité de vestiaire accordée aux religieuses.

Par ailleurs, je vous rappelle que le crédit provisionnel de Frs 10.000.000 inscrit en recettes et en dépenses au budget de la commune pour 1954, devra être régularisé au plus tôt par une demande de crédits additionnels de Frs: 14.667.000.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: PETIT.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir voter par autorisation spéciale au Budget de 1954 le crédit additionnel de 14.667.000 Frs.

EN RECETTES, au chap. IX bis - article 1 14.667.000 Frs
EN DEPENSES, au chap. XXI - article 1 14.667.000 Frs
à charge de régularisation au budget supplémentaire en cours./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

*Un et soumis à l'approbation de
M. le Préfet
le 7 septembre 1954
P. le Secrétaire Général
A. O. I. et. M. le Sénateur-Maire*

*Approuvé
le 19 juillet 1954
P. le Préfet par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: P. Petit*